

DÉLIBÉRATION 2021 0050

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de membres présents lors de la délibération : 41 Nombre de membres ayant donné procuration : 0 Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 4

Date de convocation : 29/09/2021

Date d'envoi à la SP de condom : 25/10/2021

Date d'affichage : 25/10/2021

Votes contre: Votes pour: **41** Abstentions: L'an deux mille vingt et un et le six octobre à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents:

Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr BEGUE Christophe, Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELO Marie-Claire, Mme DHAINAUT Annie, Mr DUBOUCH Joël, Mr ELLENA Aimé, Mme ESPERON Patricia, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mme GAUCHE Laureta, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr GOURGUES Gérard, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE NOYER Martine, Mr LABURTHE Michel, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mme MONGIS Nadine, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean Pierre, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mr TOURNE Jean-Pierre , Mme TUMELERO Hélène.

Excusés remplacés par : Mr AXAMN Roland remplacé par Mr MONDIN José, Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONDIN SEAILLES Christine remplacée par Mr CHARLES Eric, Mme LABORDE Marie Clémence remplacée par Mr LEVIGNAC Georges.

Absents excusés : Mr BOUE Guy, Mme DELLA VALLE Valérie, Mr DONA Edouard, Mr DURAND Georges Manuel, Mr ESPIAU Joël, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr LAFORE Michael, Mr SCARAVETTI Henri.

Absents: Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CARRE Michel, Mr CECEILLE Gérard, Mme DESPAX Nelly, Mr DULERM Pierre, Mr GABAS Michel, Mr FERNADEZ Xavier, Mr LABARBE Lucien, Mr LAMORT Pierre, Mr LANSMANT Sébastien, Mr MAO Jean-Pierre, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr SAINT MARTIN Joël, Mme TOURNIER Elisabeth.

Participants sans droit de vote : Mme LAUNET Alexandra, élue suppléante de Gondrin, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mr BOURDIOL Nicolas, responsable technique, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mme ARSLANIAN Geneviève

BUDGET DU SPANC DECISION MODIFICATINE N°1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20211006-2021-0050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2021

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le montant des non-valeurs transmis par la trésorerie pour le SPANC à hauteur de 2613.75€ et la décision du Comité Syndical de répartir la charge afférente sur les exercices budgétaires 2021 et 2022 par moitié.

Il précise que les crédits votés au chapitre budgétaire 065, lors du Budget primitif 2021 du S.A.T. SPANC, sont insuffisants et qu'il y a lieu d'adopter la décision modificative suivante concernant la section d'exploitation.

TOTAL CREDITS EN AUGMENTATION: 1307 €

<u>Chapitre 065 – Autres charges de gestion courantes :</u>

6541 : Admissions en non-valeurs 1307€

> **TOTAL CREDITS EN DIMINUTION:** 1307€

<u>Chapitre 011 – Charges de fonctionnement :</u>

6063 : Fournitures d'entretien et de petits équipements 200€

6066 : Carburant 707€

61551: Matériel roulant 200€

6262 : Frais de télécommunications 200€

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité, la décision modificative ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à Eauze, le .06 110 2021

Le Président, SFRVICE EAU - ASSAINISSEMEN Tél. 05 62 09 82 99 auron - 32800 Nicolas MELIET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20211006-2021-0050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2021